



## ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENT NUMÉRO 922-26

À TOUS LES CITOYEN(NE)S ET CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON :

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

**QUE** le conseil municipal a adopté, le 2 mars 2026, le règlement numéro 922-26 modifiant le Règlement numéro 875-23 relatif à la démolition d'immeubles afin d'encadrer les immeubles patrimoniaux;

**QUE** Le règlement numéro 922-26 est entré en vigueur le 21 avril 2026;

**QUE** les intéressés peuvent obtenir communication de ce règlement en se présentant à l'hôtel de ville pendant les jours et heures normales de bureau.

Donné à Saint-Lambert-de-Lauzon,

ce 29<sup>e</sup> jour d'avril 2026,

*(S) Eric Boisvert*

Éric Boisvert  
Directeur général et greffier-trésorier